



JOURNALS

No. 228

Tuesday, October 3, 2023

10:00 a.m.

JOURNAUX

N^o 228

Le mardi 3 octobre 2023

10 heures

PRAYER

ELECTION OF THE SPEAKER

The Prime Minister informed the House that her Excellency the Governor General has given leave to the House to proceed to the election of a Speaker.

Pursuant to order made Tuesday, September 26, 2023, and Standing Order 2, the House proceeded to the election of a Speaker.

Pursuant to order made Tuesday, September 26, 2023, and Standing Order 3, Mr. Plamondon (Bécancour—Nicolet—Saurel) presided over the election.

Pursuant to Standing Orders 4 and 5, the member presiding informed the House that a list of members not eligible for election as Speaker was available at the table.

Accordingly, the list of candidates for the ballot was as follows:

MEMBERS — DÉPUTÉS

Casey, Sean
Lauzon, Stéphane

d'Entremont, Chris
May, Elizabeth

Fergus, Greg
Mendès, Alexandra

Hughes, Carol
Schiefke, Peter

A member withdrew his name from the list of candidates.

Accordingly, the list of candidates for the ballot was as follows:

MEMBERS — DÉPUTÉS

Casey, Sean
May, Elizabeth

d'Entremont, Chris
Mendès, Alexandra

Fergus, Greg
Schiefke, Peter

Hughes, Carol

Pursuant to Standing Order 3.1, the candidates addressed the House.

PRIÈRE

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE

Le premier ministre informe la Chambre que Son Excellence la gouverneure générale a autorisé la Chambre de procéder à l'élection à la présidence.

Conformément à l'ordre adopté le mardi 26 septembre 2023 et à l'article 2 du Règlement, la Chambre procède à l'élection à la présidence.

Conformément à l'ordre adopté le mardi 26 septembre 2023 et à l'article 3 du Règlement, M. Plamondon (Bécancour—Nicolet—Saurel) préside à l'élection.

Conformément aux articles 4 et 5 du Règlement, le président d'élection informe la Chambre qu'une liste des députés inéligibles à la présidence se trouve au bureau.

En conséquence, la liste des candidats pour le tour de scrutin est la suivante :

Un député retire son nom de la liste des candidats.

En conséquence, la liste des candidats pour le tour de scrutin est la suivante :

Conformément à l'article 3.1 du Règlement, les candidats prennent la parole.

At 10:44 a.m., pursuant to Standing Order 3.1, the sitting was suspended.

At 11:16 a.m., the sitting resumed.

Pursuant to Standing Order 4, the members proceeded to vote.

At 12:00 p.m., the voting procedure was completed and the sitting was suspended to the call of the Chair for the counting of the ballots by the acting clerk.

At 1:28 p.m., the sitting resumed.

Pursuant to Standing Order 4(7), the member presiding announced that Mr. Fergus (Hull—Aylmer) had been elected as Speaker.

Accordingly, the member presiding left the chair.

Mr. Fergus (Hull—Aylmer) was escorted to the chair by Mr. Trudeau (Prime Minister) and Mr. Poilievre (Leader of the Opposition) and returned his humble acknowledgements to the House for the great honour they had been pleased to confer upon him by choosing him to be their Speaker.

The Prime Minister informed the House that Her Excellency the Governor General will arrive at the Senate building later today, and when it has been indicated that all is in readiness, will proceed to the chamber of the Senate.

At 1:58 p.m., the sitting was suspended.

At 2:24 p.m., the sitting resumed.

A message was received from Her Excellency the Governor General desiring the immediate attendance of the Commons in the Senate.

Accordingly, the Speaker, with the Commons, proceeded to the Senate.

The Commons returned to the chamber.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to order made Thursday, September 28, 2023, and Standing Order 31, members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

Presenting Petitions

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified by the Clerk of Petitions were presented as follows:

- by Mr. Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon), one concerning business and trade (No. 441-01706);
- by Ms. Taylor Roy (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill), one concerning the environment (No. 441-01707);

À 10 h 44, conformément à l'article 3.1 du Règlement, la séance est suspendue.

À 11 h 16, la séance reprend.

Conformément à l'article 4 du Règlement, les députés se mettent à voter.

À 12 heures, le scrutin est terminé et la séance est suspendue, jusqu'à la convocation de la présidence, pour le dépouillement du scrutin par le greffier intérimaire.

À 13 h 28, la séance reprend.

Conformément à l'article 4(7) du Règlement, le président d'élection annonce que M. Fergus (Hull—Aylmer) a été élu à la présidence.

En conséquence, le président d'élection quitte le fauteuil.

M. Fergus (Hull—Aylmer) est escorté au fauteuil par M. Trudeau (premier ministre) et M. Poilievre (chef de l'opposition) et exprime à la Chambre ses humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle s'est plu à lui conférer en le choisissant comme Président.

Le premier ministre informe la Chambre que Son Excellence la gouverneure générale arrivera à l'édifice du Sénat plus tard aujourd'hui et que, lorsqu'on l'aura avisée que tout est en place, elle se rendra à la chambre du Sénat.

À 13 h 58, la séance est suspendue.

À 14 h 24, la séance reprend.

Un message est reçu de Son Excellence la gouverneure générale qui exprime le désir que les Communes se rendent immédiatement au Sénat.

En conséquence, le Président, accompagné des Communes, se rend au Sénat.

Les Communes sont de retour à la Chambre.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 28 septembre 2023 et à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

Présentation de pétitions

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées par le greffier des pétitions sont présentées :

- par M. Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon), une au sujet des affaires et du commerce (n° 441-01706);
- par M^{me} Taylor Roy (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill), une au sujet de l'environnement (n° 441-01707);

– by Mr. Hoback (Prince Albert), six concerning justice (Nos. 441-01708, 441-01709, 441-01710, 441-01711, 441-01712 and 441-01713);

– by Mr. Morrice (Kitchener Centre), one concerning health (No. 441-01714).

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Ms. Freeland (Deputy Prime Minister and Minister of Finance), seconded by Mr. Blair (Minister of National Defence), – That Bill C-56, An Act to amend the Excise Tax Act and the Competition Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Finance.

The debate continued.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:31 p.m., pursuant to Standing Order 30(7), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The order was read for the consideration at report stage of Bill C-280, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act and the Companies' Creditors Arrangement Act (deemed trust – perishable fruits and vegetables), as reported by the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food without amendment.

Mr. Davidson (York—Simcoe), seconded by Ms. Rood (Lambton—Kent—Middlesex), moved, – That the bill be concurred in at report stage.

The question was put on the motion and it was agreed to on division.

Accordingly, the bill was concurred in at report stage.

Pursuant to Standing Order 76.1(11), Mr. Davidson (York—Simcoe), seconded by Ms. Rood (Lambton—Kent—Middlesex), moved, – That the bill be now read a third time and do pass.

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 98(2), the order was dropped to the bottom of the order of precedence on the Order Paper.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE ACTING CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), papers deposited with the Acting Clerk of the House were laid before the House as follows:

– by the Speaker – Reports of the Office of the Information Commissioner of Canada for the fiscal year ended March 31, 2023, pursuant to the Access to Information Act, R.S. 1985, c. A-1, sbs. 94(2) and to the Privacy Act, R.S. 1985, c. P-21, sbs. 72(2). – Sessional Paper No. 8561-441-940-03. (*Pursuant to Standing Order 108(3)(h)(v), permanently referred to the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics*)

– by Ms. Khera (Minister of Diversity, Inclusion and Persons with Disabilities) – Reports of the Canadian Accessibility Standards Development Organization for the fiscal year ended March 31,

– par M. Hoback (Prince Albert), six au sujet de la justice (n^{os} 441-01708, 441-01709, 441-01710, 441-01711, 441-01712 et 441-01713);

– par M. Morrice (Kitchener-Centre), une au sujet de la santé (n^o 441-01714).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances), appuyée par M. Blair (ministre de la Défense nationale), – Que le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la concurrence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

Le débat se poursuit.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 31, conformément à l'article 30(7) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (fiducie réputée – fruits et légumes périssables), dont le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a fait rapport sans amendement.

M. Davidson (York—Simcoe), appuyé par M^{me} Rood (Lambton—Kent—Middlesex), propose, – Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

La motion, mise aux voix, est agréée avec dissidence.

En conséquence, le projet de loi est agréé à l'étape du rapport.

Conformément à l'article 76.1(11) du Règlement, M. Davidson (York—Simcoe), appuyé par M^{me} Rood (Lambton—Kent—Middlesex), propose, – Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 98(2) du Règlement, l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER INTÉRIMAIRE DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, des documents remis au greffier intérimaire de la Chambre sont déposés à la Chambre comme suit :

– par le Président – Rapports du Commissariat à l'information du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, conformément à la Loi sur l'accès à l'information, L.R. 1985, ch. A-1, par. 94(2) et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R. 1985, ch. P-21, par. 72(2). – Document parlementaire n^o 8561-441-940-03. (*Conformément à l'article 108(3)(h)(v) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique*)

– par M^{me} Khera (ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap) – Rapports de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes

2023, pursuant to the Access to Information Act, R.S. 1985, c. A-1, sbs. 94(2) and to the Privacy Act, R.S. 1985, c. P-21, sbs. 72(2). — Sessional Paper No. 8561-441-1154-03. (*Pursuant to Standing Order 108(3)(h)(v), permanently referred to the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics*)

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 6:30 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Accordingly, at 7:01 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 2:00 p.m., pursuant to Standing Order 24(1).

d'accessibilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, conformément à la Loi sur l'accès à l'information, L.R. 1985, ch. A-1, par. 94(2) et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R. 1985, ch. P-21, par. 72(2). — Document parlementaire n^o 8561-441-1154-03. (*Conformément à l'article 108(3)(h)(v) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique*)

DÉBAT D'AJOURNEMENT

À 18 h 30, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

En conséquence, à 19 h 1, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.